



Droits et devoirs vis à vis d'un enfant

Par **aline**, le **04/03/2009** à **16:03**

Un ami à moi est actuellement en couple. Ils viennent d'avoir un enfant le 24 février dernier et viennent d'emménager dans une location privée (agence immobilière) le 28 février. L'enfant a été conçu "dans le dos" de mon ami qui malgré tout a fait le nécessaire pour assumer cet enfant et essayer de continuer cette relation. Aujourd'hui, il n'en peut plus, il ne s'entend pas du tout avec la maman et voudrait s'en séparer. Quels sont ses droits et devoirs vis à vis de l'enfant? Peut-il en obtenir la garde ou au moins obtenir une garde alternée en sachant qu'il est le seul à travailler et à subvenir aux besoins de l'enfant et pour l'instant de la maman? Au niveau du logement, locataire depuis quelques jours peut-il résilier le bail et comment? Existe-t-il des adresses en Vendée (85) où on peut aller voir un conseiller juridique gratuitement dans un premier temps? Quelles démarches doit-il faire dans l'urgence s'il quitte le domicile?

Par **Marion2**, le **04/03/2009** à **18:04**

Bonjour,
S'il a reconnu l'enfant :
Il faut qu'il saisisse le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance en recommandé AR. Un avocat n'est pas nécessaire.
Pour le logement, il faut savoir si le bail est aux deux noms.
Obtenir la garde ou une garde alternée pour un bébé qui vient de naître... il ne faut pas trop y compter.
Pour des consultations gratuites d'avocats ou de juristes, il faut demander à votre mairie ou au greffe du tribunal.
Cordialement.